

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Frontenac  
N° 235-06-000001-148

**PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE**

**COUR SUPÉRIEURE**

**PIERRE LABRANCHE ET AL.**

DEMANDE

C.

**ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS ET AL.**

DÉFENSE

**ENREGISTREMENT**

DÉBUT : 14h01  
FIN : 15h00

Salle Ordinateur de la greffière Le 31 mars 2021

PRÉSIDENT : **L'HONORABLE LISE BERGERON (JB4420)**

**DEMANDE ou REQUÉRANT**

PRÉSENT(E)  ABSENT(E)

Me Gérard Samet  
500 place D'Armes, bureau 1800  
Montréal QC H2Y 2W2

**DÉFENSE ou INTIMÉ**

PRÉSENT(E)  ABSENT(E)

Me Vincent de l'Étoile  
*Langlois Avocats*  
1250, boulevard René-Lévesque Ouest  
20e étage  
Montréal (Québec) H3B 4W8

**DÉFENSE ou INTIMÉ**

PRÉSENT(E)  ABSENT(E)

Me Béatrice Boucher pour  
Me Michèle Bédard  
*Casavant Bédard*  
500, Place d'Armes, bureau 2810  
Montréal (Québec) H2Y 2W2  
**Avocats conseil**

**HYDRO QUÉBEC**

PRÉSENT(E)  ABSENT(E)

Me Marion Barrault  
*Affaires juridiques Hydro Québec*  
75, boul. René Levesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

NATURE DE LA CAUSE ***Conférence téléphonique***

GREFFIÈRE

**Nathalie Houel**

14h01

Appel du dossier et identification des procureurs.

Le Tribunal s'adresse aux procureurs et indique que l'objectif de cette conférence téléphonique est de fixer une nouvelle date pour l'audience qui devait se tenir le 2 février dernier.

Il réfère les procureurs au procès-verbal du 7 décembre dernier où une gestion avait été effectuée. Il rappelle que Me Samet avait émis le souhait de tenir cette audience en présence en raison de ses problèmes auditifs.

**PIERRE LABRANCHE ET AL.  
DEMANDE ou REQUÉRANT**

---

**c.  
ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS ET AL.  
DÉFENSE ou INTIMÉ**

---

- 14h04 Me Samet indique qu'il n'est pas en mesure d'assister à des audiences de manière virtuelle ni à des audiences en présence si certaines personnes témoignent en virtuel.
- 14h08 Le Tribunal fait état des dates disponibles pour procéder. Il rappelle que la règle en ce moment est la tenue des audiences de manière virtuelle, sauf exceptions.
- 14h09 Me de l'Étoile indique être disponible le 20 avril prochain. Il confirme que les demandes seront contestées pour les trois personnes qui souhaitent obtenir le statut de représentant. Les interrogatoires ont été tenus et les notes sténographiques transmises à Me Samet. Il n'aura pas de document additionnel à déposer et ne voit pas d'obstacle à se déplacer à Thetford Mines. Il prévoit une heure pour ses représentations et déposera au Tribunal un plan d'argumentation.
- 14h11 Me Barrault indique qu'elle ou Me Tremblay se rendra disponible à la date retenue en avril. Ils ne prévoient pas faire de représentations additionnelles à celles de Me de l'Étoile. Me Boucher indique être disponible le 20 avril. Elle ne prévoit pas de représentations additionnelles, mais se réserve 15 minutes au cas où. Les deux avocates ne voient pas d'obstacle à se déplacer à Thetford Mines.
- 14h13 Me Samet est également disponible le 20 avril. Il prévoit une heure pour ses représentations. Il déposera un plan d'argumentation avec des autorités. Il indique qu'il souhaite déposer certains documents d'information sur les personnes qui demandent le statut de représentant, qu'il transmettra aux autres procureurs avant l'audience. Aux questions du Tribunal, Me Samet répond qu'il souhaite déposer un document présentant ces personnes ou qu'ils soient brièvement entendus à l'audience.
- 14h17 Me de l'Étoile est préoccupé quant au fait de réintroduire de la preuve après que ces personnes aient été interrogées. Il indique que les représentants ont eu l'occasion de se présenter lors de leurs interrogatoires.
- 14h19 Le Tribunal rappelle les règles de procédure qui s'appliquent. La preuve

**PIERRE LABRANCHE ET AL.  
DEMANDE ou REQUÉRANT**

**c.  
ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS ET AL.  
DÉFENSE ou INTIMÉ**

doit normalement être introduite dans la demande introductive.

Échange entre le Tribunal et Me Samet, qui insiste pour compléter les interrogatoires.

14h24

Me de l'Étoile s'adresse au Tribunal. Si Me Samet dépose une telle preuve, il se réserve le droit de répondre à ces nouvelles informations et, éventuellement, de réinterroger ces personnes.

Me Samet rappelle que le principe du débat contradictoire doit être respecté.

Échange entre le Tribunal et les procureurs.

14h32

Le Tribunal autorise le dépôt par Me Samet de déclarations sous serment des trois personnes qui demandent le statut de représentant de deux pages maximum chaque, à interligne et demi, police « Arial 12 ». Me Samet devra les communiquer à toutes les parties avec copie au Tribunal d'ici le 12 avril 2021 à 16h.

14h37

Me de l'Étoile indique qu'il sera en mesure de se prononcer très rapidement à la suite de la réception de ces déclarations et communiquera avec le Tribunal en cas de souci.

Les procureurs pourront chacun déposer un plan de plaidoirie de trois pages maximum, hors citations.

Les procureurs s'échangeront leurs autorités au plus tard le 16 avril 2021. Ils transmettront le tout au Tribunal par courriel, mais devront en amener une copie papier le jour de l'audience.

14h42

Le Tribunal rappelle les règles sanitaires qui s'appliquent.

L'audience aura lieu dans la salle 1.05 du Palais de Justice de Thetford Mines. Cette salle a une capacité de 18 personnes. Il y aura le juge, la greffière et la huissière, plus les quatre avocats et les trois personnes qui demandent le statut de représentants.

Me de l'Étoile indique qu'un représentant de sa cliente sera présent par Teams.

**PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE**

**PIERRE LABRANCHE ET AL.  
DEMANDE ou REQUÉRANT**

---

**c.  
ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS ET AL.  
DÉFENSE ou INTIMÉ**

---

14h49

Me Samet fera suivre le lien Teams à ses clients, qui le feront suivre aux personnes intéressées. Le Tribunal déposera également ce procès-verbal contenant le lien Teams sur le Registre des actions collectives.

**ORDONNANCE**

VU la gestion tenue par la juge soussignée en présence de toutes les parties;

VU qu'il y a lieu de fixer l'audience relative à la demande pour que soient autorisés à reprendre l'instance à titre de représentants du groupe messieurs Normand Perreault, Christian Noël et Jean-Luc Provost;

VU les interrogatoires déjà tenus de ces trois personnes en présence des procureurs;

VU qu'il y a lieu que les notes sténographiques, qui ont déjà été communiquées aux parties, soient déposées au dossier de la Cour;

VU que ce jour, le procureur pressenti par ces trois représentants pour agir annonce vouloir déposer une preuve complémentaire relative à la qualité de représentants de chacune de ces trois personnes;

VU le débat tenu à l'occasion de cette gestion et les représentations des procureurs sur ce sujet;

VU qu'il y a lieu de fixer un échéancier pour autoriser le dépôt et la communication au plus tard le 12 avril 2021 à 16h d'une déclaration sous serment de l'un ou de l'ensemble de messieurs Perrault, Noël et Provost d'une déclaration sous serment d'un maximum de deux pages à interligne et demi avec la police « Arial 12 »;

VU que ce délai du 12 avril permet à première vue aux défenderesses d'être en mesure d'y répliquer dans leurs représentations à l'audience, sauf demande particulière à cet égard;

VU qu'il y a lieu que soient communiquées aux parties la liste des autorités et les autorités, le cas échéant, au plus tard le 16 avril 2021;

VU que les parties annoncent pour leurs représentations une heure en

**PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE**

**PIERRE LABRANCHE ET AL.  
DEMANDE ou REQUÉRANT**

---

C.  
**ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS ET AL.  
DÉFENSE ou INTIMÉ**

---

demande et qu'il en est de même pour Énergie éolienne des Moulins alors que 15 minutes complémentaires sont réservées pour les autres défenderesses;

VU les disponibilités du Tribunal et celles des procureurs permettant de tenir une audience le 20 avril 2021 au Palais de Justice de Thetford Mines à 9h30;

VU le rappel par le Tribunal des règles sanitaires applicables limitant les déplacements et le nombre de personnes pouvant être présentes en salle d'audience;

VU que dans ce contexte, une fois la capacité de 18 personnes atteinte, les membres du public voulant assister à l'audience pourront se joindre par un lien Teams dont les coordonnées apparaissent aux conclusions du présent procès-verbal;

**POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

**FIXE** l'audience pour disposer des demandes pour être autorisés à reprendre l'instance à titre de représentants de messieurs Perreault, Noël et Provost au **20 avril 2021** en salle 1.05 du Palais de Justice de Thetford Mines à compter de 9h30;

**PRÉCISE** que la capacité de la salle étant limitée à 18 personnes, les membres du public pourront se joindre par le lien Teams suivant :

**[Rejoindre la réunion Microsoft Teams](#)**

Lien raccourci : <https://url.justice.gouv.qc.ca/aWjoQ>

+1 581-319-2194 Canada, Quebec (Numéro payant)

[\(833\) 450-1741](tel:(833)450-1741) Canada (Numéro gratuit)

ID de conférence : 324 990 773#

Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence

[teams@teams.justice.gouv.qc.ca](mailto:teams@teams.justice.gouv.qc.ca) ID de la conférence VTC : 1155421266

[Autres instructions relatives à la numérotation VTC](#)

**RAPPELLE** aux procureurs les consignes sanitaires applicables, particulièrement alors que la région de Frontenac est en zone orange et que celle des procureurs est en zone rouge;

**PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE**

**PIERRE LABRANCHE ET AL.**  
**DEMANDE ou REQUÉRANT**

---

**C.**  
**ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS ET AL.**  
**DÉFENSE ou INTIMÉ**

---

**DONNE ACTE** aux procureurs de leur engagement de respecter l'échéancier suivant pour l'échange des documents :

- Au plus tard le 12 avril 2021, communication et notification de toute déclaration sous serment de messieurs Perreault, Noël et Provost, d'un maximum de deux pages, interligne et demi, police « Arial 12 » pour chacune d'entre elles;
- Au plus tard le 16 avril 2021, communication de la liste des autorités et, le cas échéant, des cahiers d'autorités;

**DONNE ACTE** aux procureurs de leur engagement de déposer au Tribunal un plan d'argumentation limité à trois pages hors citations pour chacune des parties.

*Lise Bergeron*

**LISE BERGERON, j.c.s.**

15h00

Me de l'Étoile transmettra par courriel au Tribunal les notes sténographiques des interrogatoires de messieurs Perreault, Noël et Provost.

Fin de la conférence téléphonique.

**Nathalie Houel, greffière-audicière**